



Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 31 mars 2015

N°23-Octobre 2015

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 31 mars 2015, le Revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 411 300 foyers, soit 7,1 % de la population francilienne. En très légère baisse sur le trimestre (- 0,2 %), le nombre d'allocataires du Rsa accuse surtout une forte décreue sur la partie « socle et activité » (- 2,9 %) puis dans une moindre mesure sur la partie « socle seul » (- 0,7 %). En revanche, le volet « activité seul » voit ses effectifs augmenter de manière relativement conséquente sur la période (+ 3,1 %).

- Une très légère baisse du nombre de bénéficiaires du Rsa au premier trimestre 2015

Au 31 mars 2015, environ 411 300 foyers allocataires perçoivent le Rsa (1) en Île-de-France (cf. tableau 1). Plus dans le détail, les effectifs du Rsa socle s'élèvent à 324 900 allocataires (79 %) et 86 400 foyers per-

Au niveau départemental, les Hauts-de-Seine voient leurs effectifs se réduire le plus significativement avec -1,1%. Cette évolution à la baisse des effectifs du Rsa s'observe avant tout pour la partie « socle et activité » (- 2,9 %), hormis en Seine-et-Marne où la composante se maintient avec +0,1 %, puis pour le volet « socle seul » (- 0,7 %) (cf. figure 2).

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 31 mars 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	66 324	30 817	79 276	40 052	28 896	22 520	25 492	31 547	324 924
Socle seul	56 458	26 019	69 816	35 169	24 775	19 390	21 750	27 170	280 547
Socle et activité	9 866	4 798	9 460	4 883	4 121	3 130	3 742	4 377	44 377
Rsa activité seul	15 898	9 543	18 483	9 609	8 870	7 283	7 781	8 953	86 420
Total Rsa	82 222	40 360	97 759	49 661	37 766	29 803	33 273	40 500	411 344
<i>Dont Rsa majoré</i>	5 090	3 418	9 951	4 744	5 169	3 261	4 243	4 916	40 792
<i>Dont Rsa jeunes</i>	99	71	64	78	106	81	81	86	666
Personnes couvertes par le Rsa	135 873	77 505	217 397	100 571	83 238	61 274	73 464	90 851	840 173
Évolution 31-12-2014/31-03-2015 (en %)*	- 0,2	- 1,1	- 0,7	0,4	0,1	0,6	- 0,1	0,5	- 0,2

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2015.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin mars 2015, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 66 300.

çoivent le volet « activité seul » (21 %). Au niveau désagrégé, le nombre de bénéficiaires du volet « socle seul » du Rsa socle s'élève à près de 280 500 allocataires et 44 400 pour la partie « socle et activité ». Si de fin mars 2014 à fin mars 2015, le nombre de bénéficiaires du Rsa progresse de + 6,6 % (+12,1 % pour le Rsa « activité seul » et + 5,1 % pour le Rsa Socle), l'évolution trimestrielle de ce minimum social est en revanche négative. Celui-ci enregistre un très léger fléchissement de l'ordre de - 0,2 % entre fin décembre 2014 et fin mars 2015 (contre + 2,4 % trois mois auparavant) (cf. figure 1).

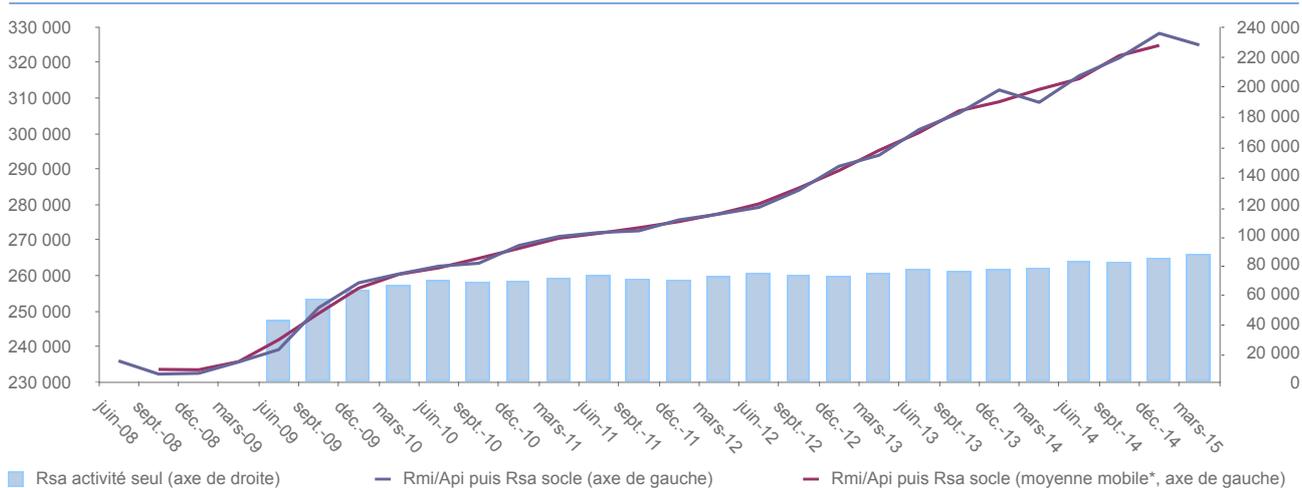
Seule la partie « activité seul » affiche une progression de ses effectifs sur le trimestre, de l'ordre de + 3,1 % ; cette dernière atteignant même + 5,4 % à Paris. Le Rsa majoré concerne environ 40 800 foyers allocataires franciliens, soit un repli de - 2,1 % par rapport au trimestre précédent, ces allocataires représentent 9,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. Le Rsa jeunes (2) reste stable ; il est versé à 666 foyers allocataires au 31 mars 2015. Par ailleurs, la population couverte s'établit à 840 200 franciliens (- 0,3 % par rapport au trimestre précédent), soit 7,1 % de la population de la région.

(1) Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 44 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

(2) Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle.

Figure 1. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa « socle » et nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » en Île-de-France

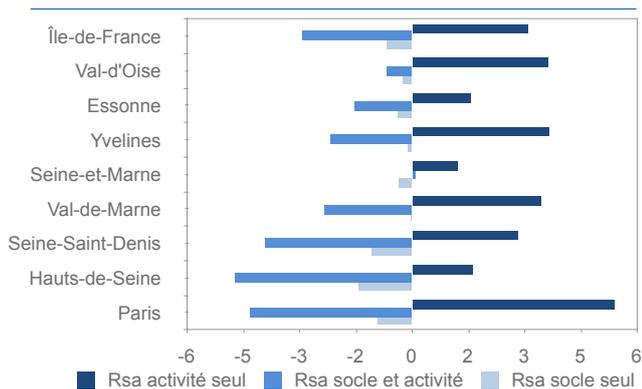


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

*Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

Lecture : En données lissées, en Île-de-France, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 308 900 à 324 800 de fin décembre 2013 à fin décembre 2014.

Figure 2. Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante par département de décembre 2014 à mars 2015 (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : De fin décembre 2014 à fin mars 2015, à Paris, le nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » progresse de + 5,4 %.

Ce sont environ 619 000 franciliens qui sont couverts par le Rsa socle (5,2 %) et 221 200 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (1,9 %) (Rsa activité seul).

■ Les bénéficiaires du Rsa perçoivent en moyenne 421 euros par mois

Les bénéficiaires du Rsa perçoivent 420,54 euros par mois en moyenne au titre de cette prestation fin mars 2015 (cf. tableau 2). Les montants versés varient selon la composante du Rsa. Ainsi, les allocataires du Rsa socle seul se voient attribuer environ 486 euros mensuels contre environ 455 euros pour la partie « socle et activité » et environ 201 euros pour la partie « activité seul ». Le montant moyen le plus important est versé en Seine-Saint-Denis pour les volets « socle seul » (500 euros), « socle et activité » (473 euros) et « activité seul » (212 euros),

Tableau 2. Montants mensuels moyens de Rsa versés selon la composante par département au 31 mars 2015 (en euros)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle seul	474,65	468,86	499,53	488,54	491,96	477,95	492,66	496,10	486,28
Rsa socle et activité	424,24	442,48	472,91	454,47	459,83	445,05	470,39	468,56	454,74
Rsa activité seul	198,34	198,70	212,42	203,77	203,77	192,57	199,03	202,64	201,41
Total Rsa	415,17	401,84	442,67	430,09	420,04	404,75	421,49	428,25	420,54

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2015.

Lecture : Fin mars 2015, à Paris, le montant mensuel moyen de Rsa versé pour la partie « activité seul » s'établit à 198,34 euros.

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France